

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24 novembre 2025
--

Les associés de la société AB AUTO, Société à Responsabilité Limitée au Capital de 1 000.00 Euros, située au 35 boulevard du Château 94500 Champigny sur Marne, se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire afin d'examiner la situation de la société.

Une feuille de présence a été signée par tous les associés présents.

Sont présents :

- | | |
|---|-----------|
| - Mr Bagdade MECHEITY, associé
Propriétaire de cinq cents parts, | 500 parts |
| - Mr Adnane QAROUANE, associé
Propriétaire de cinq cents parts, | 500 parts |

L'ensemble représentant	1 000 parts
-------------------------------	-------------

Equivalent au total des parts sociales de la société.

Monsieur Bagdade MECHEITY préside la réunion en sa qualité d'associé et de co-gérant.

Le Président constate que les associés présents possèdent ensemble la totalité des 1 000 parts sociales constituant le capital de la société et que l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Dissolution anticipée de la société,
- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses obligations et pouvoirs,
- Formalités et pouvoir à donner,
- Questions diverses.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport de gestion,
- Le texte des résolutions.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance, puis met aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, approuve ledit rapport et décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 24 novembre 2025.

La liquidation s'effectuera au siège social :

35 boulevard du Château
94500 Champigny sur Marne

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de liquidateur de la société, pour la durée de la liquidation Monsieur Bagdade MECCHETY, demeurant :

35 boulevard du Château
94500 Champigny sur Marne

L'Assemblée Générale met fin aux fonctions de co-gérants de Mr Bagdade MECCHETY et de Mr Adnane QAROUANE, à compter de ce jour.

Le liquidateur ainsi nommé devra réunir l'Assemblée dans les six mois de la date de ce jour, à l'effet de faire un rapport sur la situation active et passive de la société, sur la poursuite des opérations de liquidation et sur le délai nécessaire pour la terminer.

Le liquidateur qui représente la société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

Il est expressément autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, pour les besoins de la liquidation exclusivement.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire qu'il aura dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

Il sera tenu de se réunir en Assemblée Générale Ordinaire au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, en vue de statuer sur les comptes annuels et de donner toutes autorisations éventuellement nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

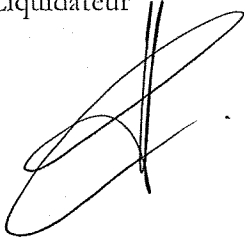
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7 12

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le liquidateur et les associés présents.

Mr Bagdade MECHEITY
Liquidateur

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a vertical stroke and a horizontal stroke.

Mr Adnane QAROUANE
Associé

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a horizontal stroke.